

COMMUNE DE LAINSECQ

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOUBARD, Maire

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOUBARD Romuald, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel

Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2025
- Demandes de subventions
- Redevance d'occupation du domaine public
- Rénovation éclairage public et point lumineux du parking école : réétude du projet et financement
- Modification du plan de financement pour la réfection du beffroi
- convention SATESE
- Devis extincteur pour l'église
- Fête de tilleuls
- Vote des taxes 2025
- Vote du budget 2025 – budget principal et budget Café-restaurant
- Affaires diverses

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE (affiché et transmis le 31/03/2025)

- Devis pour panneau
- Devis pour conseil complémentaire dans le cadre du litige de l'église
- Devis de réparation de la toiture de l'église

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Subventions et cotisations 2025 (suite) – Délib 2025-15

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions et cotisations pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement des subventions et cotisations suivantes :

ACTIV'UNA Puisaye Forterre	330 €
A Chacun son Chemin en Puisaye Forterre	150 €
Amicale des Donneurs de Sang Amandinois	200 €
A.I.E.P.P.F.P.	261 €
AFMTELETHON 89	200 €
France Alzheimer 89	150 €
Association des Maires Ruraux de l'Yonne	125 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025

Redevances d'occupation du domaine public 2025 - Délib 2025-16

Les redevances suivantes sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal :

La redevance due par ENEDIS est de 241 €

La redevance due par ORANGE est de 1025.31 €, arrondi à 1025 €, se décomposant comme suit :

- Ouvrages en aérien 5.584 kms x 64.87 € = 362.23 €
- Ouvrages en souterrain 13.563 kms x 48.65 € = 659.84 €
- Emprise au sol 0.1 m² x 32.44 € = 3.24 €

Rénovation de l'éclairage public : modification du plan de financement – Délib 2025-17

Vu la délibération 2024-05 du 16 février 2024 concernant la rénovation de l'éclairage public et la pose d'un point lumineux photovoltaïque sur le parking de l'école,

Considérant que les travaux sur l'éclairage public ont été exclus du dispositif Fonds Vert,

Considérant que la DETR accordée portera sur 30% des travaux envisagés et non 50%,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite le soutien du Conseil départemental de l'Yonne au titre du dispositif « Villages de l'Yonne » à hauteur de 40% des travaux
- Modifie le plan de financement comme suit :

	Dépense H.T.	Recette
Création d'un point lumineux solaire	3 696.00€	
Passage au LED du parc d'éclairage public	66 964.00€	
DETR 30%		21 198.00€
Villages de l'Yonne 40%		28 264.00€
Autofinancement		21 198.00€
TOTAL	70 660.00€	70 660.00€

- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Réfection du beffroi : modification du plan de financement – Délib 2025-18

Vu la délibération 2025-11 du 28 février 2025 concernant la réfection du beffroi de l'église,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Modifie le plan de financement comme suit :

Dépense	Montant H.T.	Recettes	Montant estimé
Réfection du beffroi	53 838.90 €	DETR/DSIL (30%)	15 132,00 €
Etude préalable	1 600.00 €	Objectif de collecte de dons	5 000.00 €
		Autofinancement	35 306.90 €
TOTAL	55 438.90 €	TOTAL	55 438.90 €

- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Renouvellement de la convention SATESE- Délib 2025-19

Madame le Maire expose au conseil municipal que la convention qui lie la commune au Département de l'Yonne pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif arrive à échéance. Elle propose son renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le renouvellement de la convention SATESE pour 2025 et sa reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2029.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Amulette pour l'église – Délib 2025-20

Madame le Maire expose au conseil municipal que la pose d'une amulette feu dans le coffret de sécurité des cloches est préconisé par la société de maintenance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la mise en place d'une amulette feu dans l'église et accepte le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 713.00 €H.T.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Mission de conseil dans le cadre de litige de l'église – Délib 2025-21

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une requête a été déposée au Tribunal Administratif dans le cadre du litige concernant les travaux de restauration de l'église. Les parties adversaires ayant rendu leurs conclusions, la commune doit maintenant répondre. Pour ce faire, les conseils d'experts sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition d'honoraires de la société GEBOA, option comprise, pour un montant de 1800 € H.T.
- Accepte la proposition d'honoraires de madame Laure DE RAEVE, 2 réunions supplémentaires comprises, pour un montant de 1800 H.T.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Travaux conservatoires d'urgence sur la toiture de l'église – Délib 2025-22

Madame le Maire informe le conseil municipal que la toiture de l'église se dégrade. Une restauration totale n'est pas envisageable avant la réfection du beffroi et la reprise des travaux objet d'une procédure au tribunal administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'entreprendre des travaux conservatoires d'urgence sur la toiture de l'église
- Accepte le devis de l'entreprise VRAIN pour un montant de 6250.00 €H.T.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Panneaux de stationnement pour le parking de l'école – Délib 2025-23

Considérant les problèmes de stationnement sur le parking de l'école dont la mairie est régulièrement informée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter 2 panneaux de réglementation du stationnement et accepte le devis de l'entreprise NOVOSIGN pour un montant de 292.00 H.T.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Concert pour la fête des Tilleuls 2025 – Délib 2025-24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Choisit l'orchestre Mozaïc pour animer la soirée de la fête des Tilleuls 2025
- Accepte de régler un cachet de 1800€ net total (à répartir entre les artistes) auquel s'ajouteront les charges GUSO
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Taux d'imposition 2025 – Délib 2025-25

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2025 comme suit : (taux inchangés)

Taxe foncière (bâti)	:	43.84 % (Taux communal : 22 %+taux départemental : 21.84 %)
Taxe foncière (non bâti)	:	41.18 %
Taxe d'habitation	:	14.16 %

Le produit fiscal attendu est de : 207 428 €

Budget 2025 – Délib 2025-26

Vu la délibération n°2023-36 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
Après présentation du tableau des indemnités perçues par les élus, dont le conseil prend acte,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- adopte les budgets 2025 présentés comme suit :

Le budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 585 763.64 €

Investissement : 254 967.93 €

Le budget Café-restaurant 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 16 144.91 €

Investissement : 0 €

Questions diverses

› Un compte-rendu des points abordés lors du dernier conseil d'école est effectué.

› Madame le Maire informe le conseil municipal des recherches réalisées dans le cadre du projet d'extension du local technique (évoqué lors de la séance du 15 novembre 2024). Des devis de terrassement et de confection d'un hangar ont été demandés. Les coûts sont élevés en fonction des options proposées. D'autre part, elle a aussi envisagé l'achat de bâtiment existant mais pour l'heure la recherche est infructueuse.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes

Le Maire,
Nadia CHOUARD

Le secrétaire de séance,
Gérard COUPECHOUX

